

BULLETIN DE SALAIRE

Paie du 01/03/2023 au 31/03/2023

N° Cesu employeur : X1079592090008
MONSIEUR THIBAUD BEROUD
 152 R DE RENNES
 75006 PARIS

MONSIEUR STEPHANE PASQUET
 24 AV D ARES
 33000 BORDEAUX

Document à conserver sans limitation de durée

N° Cesu salarié	Emploi	Code Naf	Numéro de Sécurité sociale
00000001501966	Emploi familial	97.00Z	173073306303373

COTISATIONS SOCIALES	PART SALARIE	PART EMPLOYEUR
CSG + CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	169,79 x 2,900 % = 4,92	
CSG DEDUCTIBLE de l'impôt sur le revenu	169,79 x 6,800 % = 11,55	
MALADIE		172,81 x 13,000 % = 22,47
VIEILLESSE	172,81 x 7,300 % = 12,61	172,81 x 10,450 % = 18,06
ALLOC. FAMILIALES		172,81 x 5,250 % = 9,07
ACCIDENT DU TRAVAIL		172,81 x 2,210 % = 3,82
FNAL		172,81 x 0,100 % = 0,17
CFP		172,81 x 0,550 % = 0,95
CSA		172,81 x 0,300 % = 0,52
CDS		172,81 x 0,016 % = 0,03
RETRAITE COMPLEMENTAIRE	172,81 x 4,010 % = 6,93	172,81 x 6,010 % = 10,39
IRCEM PREVOYANCE	172,81 x 1,040 % = 1,80	172,81 x 2,150 % = 3,72
POLE EMPLOI		172,81 x 4,050 % = 7,00
TOTAL DES COTISATIONS	37,81	76,20

Salaire net imposable (CSG/CRDS inclus)	:	139,92 €	Net à payer avant impôt sur le revenu: 135,00 € Comprenant 10 % au titre des congés payés
--	----------	-----------------	---

Impôt sur le revenu	Base	:	139,92 €	Net payé en euros	:	135,00 €
	Taux personnalisé / taux non personnalisé	:	0,00 %	Date de paiement de la rémunération	:	06/04/2023
	Impôt sur le revenu prélevé à la source	:	0,00 €			

Si certains des éléments ci-dessus sont erronés, je vous invite à le signaler à votre employeur.

Éléments pris en compte pour la déclaration N° 9018825 enregistrée le 03/04/2023

Nombre d'heures travaillées:	5	Salaire horaire net (heures normales)	:	27,00 €
		Base de calcul des cotisations	:	Salaire réel
		Salaire brut	:	172,81 €
		Assiette des cotisations	:	172,81 €